

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2019

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Jean-Louis COSTA, Mme Sandrine BAJARD, M. Frédéric MONIN, Mme Michèle RIEUX, M. Patrick SUISSE, Mme Karine GANGLOFF, M. Christian ROBINAT, Mme Martine FAUX, Mme Michèle ILARIO, M. Claude MOREAL, M. Claude BENARD, Mme Françoise MACCARIO, M. Christophe JOUMOND, Mme Nathalie GALLINA, M. Pascal SIMONDI, M. Patrick EBRARD, Mme Christelle IMBERT, Mme Séverine ODDONE, M. Steve SOLER, Mme Christine CAVALLI, Mme Sylvie LUC, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Eric MORAN, Mme Chantal GUARDIOLA

Représentés :

M. Bastien DADE donne pouvoir à M. Joris HEBRARD
Mme Christiane MOLINES donne pouvoir à Mme Françoise MACCARIO
Mme Michèle BLANC donne pouvoir à Mme Michèle RIEUX
Mme Claudine DOMINEZ donne pouvoir à Mme Karine GANGLOFF
M. Christian RIPPERT donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
Mme Catherine CHABRIER donne pouvoir à Mme Sandrine BAJARD
Mme Nathalie SEGUIN donne pouvoir à M. Jean-Firmin BARDISA

Absent :

Mme Sylvie LUC (arrivée délibération N°9)

Secrétaire de séance:

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Jean-Louis COSTA est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2018

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2018 est adopté.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 16 juin 2015 et du 3 décembre 2015, le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, M. Joris HEBRARD, Maire, rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2019_DEL_001 **Projet de convention de mise à disposition des données cartographiques numériques de la Servitude d'Utilité Publique "SUP 1" relative aux canalisations de transport de matières dangereuses** - Rapporteur : M. Jean-Louis COSTA

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le projet de convention de mise à disposition de données cartographiques numériques de la servitude d'Utilité Publique « SUP1 » relative aux canalisations de transport de matières dangereuses ;
ANNEXER le projet de convention à la présente délibération ;
AUTORISER M. le Maire du PONTET à signer ladite convention ainsi que tout avenant ne portant pas atteinte à son économie générale.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_002 **Subvention exceptionnelle à l'association "rencontres cinématographiques du Sud"** - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Rencontres Cinématographiques du Sud ».

PREVOIR au budget primitif 2019 de la ville cette dépense en section de fonctionnement à l'article 657 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_003 **Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques Année 2019/2020** - Rapporteur : M. Frédéric MONIN

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

FIXER le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques

pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :
- 390 euros pour un élève scolarisé en élémentaire,
- 1050 euros pour un élève scolarisé en maternelle,

PREVOIR au budget primitif 2019 de la ville les participations financières des communes de résidence en recettes de fonctionnement au chapitre 70,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 M. MORAN
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_004 Convention de partenariat avec la Croix Rouge Française dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde - Rapporteur : M. Jean-Louis COSTA

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la convention de partenariat avec la Croix Rouge Française.
ANNEXER la convention de partenariat à la présente délibération,
PREVOIR au budget primitif de la ville cette dépense au chapitre 6281 « des cotisations diverses » et au chapitre 62878 « remboursement de frais »,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ne modifiant pas son économie générale.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_005 Cession de véhicule accidenté à Axa France - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la cession du véhicule Renault Kangoo, immatriculé DN-114-TA, à Axa France pour un montant de 8 700 € TVAC.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document éventuel relatif à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_006 Cession d'une place de parking sise 35 avenue Louis Pasteur - Rapporteur : M. Jean-Louis COSTA

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la cession de la place n°22 à M CHANIAL David, demeurant 29, avenue Maurice Berteaux 94420 PLESSIS-TREVISE pour un montant de 3000 €, le montant des frais de notaire étant à sa charge,

DESIGNER Maître MOTTIN Fabrice, notaire au Pontet, pour la rédaction de l'acte de cession,

INSCRIRE au budget principal de la commune les crédits correspondant au produit de cette cession au chapitre 24 « Produits des cessions d'immobilisation »,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les actes relatifs à cette cession.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_007 Avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association US AVIGNON LE PONTET RUGBY. - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association US AVIGNON LE PONTET RUGBY.

ANNEXER le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association US AVIGNON LE PONTET RUGBY à la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ledit avenant n°1.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3
PAS DE PARTICIPATION : 0

Mme CAVALLI, Mme SEGUIN, M. BARDISA

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_008 Avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP Natation. - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP Natation.

ANNEXER le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP Natation à la présente délibération.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ledit avenant n°1.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Mme CAVALLI, Mme SEGUIN, M. BARDISA

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2019_DEL_009 Débat d'orientation budgétaire 2019 - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

PRÉCISER que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 a eu lieu,
ANNEXER à la présente délibération le rapport d'orientation budgétaire 2019.

N°2019_DEL_010 Modification du tableau des effectifs - Création d'emplois non permanents - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la création des postes énumérés ci-dessus,

APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs des emplois non permanents joint en annexe,

PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance levée à 18h58

Le Pontet le 14 février 2019

M. Joris HEBRARD



Maire